



CANTON D'AVION

VILLE d'AVION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**
Votants : **32**

OBJET :

04/2025.03 : PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU PAR DECLARATION DE PROJET – PROJET D'AGRICULTURE URBAINE DANS LE CADRE DU NPNRU /QUARTIER DE LA REPUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean LÉTOQUART**, Maire, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en suite de la convocation en date du vingt-six mars deux mille vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENT(E)S

M. LÉTOQUART Jean, **Maire**,

Mmes et MM. GOSSELIN David, CIOFFI Perrine, DUQUESNOY Cyril, BARANOWSKI Alain, VERNACK née WILLERVAL Christelle, SAYON Guillaume, PETIT née PONCHANT Brigitte, KOUJANE Brahim, **Adjoints au Maire**.

Mmes et MM. TISON née CARON Danielle, GEST Alex, CHERET Pierre, LAURENT Marc, GUILLEMANT Gilles, BEUGNET née DUFAY Pascale, LACROIX née LHERBIER Renée, BOURDON Fabrice, SUSZKA Daniel, DOUHI Mohamed, LOEUILLEUX Linda, PICARD née BEAUVOIS Karin, TISON Sandrine, YAMANI née ARBIA Fadhila, IDYOUSSEF Abdeljalil, TARGOWSKI née WLODARSKI Danielle, **Conseillers Municipaux**.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

- Madame BOUZIANE Zineb, Adjointe au Maire, qui a donné pouvoir à Madame CIOFFI Perrine,
- Madame SCHIAVON née VAHE Rose-May, qui a donné pouvoir à Madame TARGOWSKI née WLODARSKI Danielle,
- Madame CAPRON née PARENT Renée, qui a donné pouvoir à Madame LACROIX née LHERBIER Renée,
- Monsieur DECONINCK Guy, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur LÉTOQUART Jean,
- Madame POLY née APOURCEAU Cathy, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur SAYON Guillaume,
- Madame FONTAINE Laetitia, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUESNOY Cyril,
- Madame OWCZARZAK Dany, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur GOSSELIN David.

ABSENT

-Monsieur SARDO Anthony, Conseiller Municipal.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **2 Avril 2025** et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 Mars 2025**.

Le Maire,
Vice-Président de la
Communauté
d'Agglomération de Lens-
Liévin
Jean LÉTOQUART



Les Conseillers Municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Danielle TISON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
062-216200659-20250401-2025-03b-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

04/2025.03

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU PAR DECLARATION DE PROJET – PROJET D'AGRICULTURE URBAINE DANS LE CADRE DU NPNRU /QUARTIER DE LA REPUBLIQUE.

Monsieur Cyril DUQUESNOY, Rapporteur, rappelle que par délibération n°12/2023.08 en date du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, afin de permettre la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine, dans le cadre du projet NPNRU du Quartier de la République.

Pour rappel, en 2020, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), a lancé un appel à projets, visant à favoriser l'émergence de projets d'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain, sous l'intitulé « Quartiers Fertiles ». La Communauté d'agglomération Lens-Liévin a donc déposé un dossier, co-écrit avec l'association Les anges Gardins, pour un projet se déployant sur 3 quartiers, dont le quartier Avion-République. Ce projet s'inscrit totalement dans les enjeux portés par le Schéma d'Alimentation Territoriale Durable (SATD).

Il précise que le Projet Quartiers Fertiles portés par les Anges Gardins à Avion, a pour ambition la création d'un modèle économique original soucieux de la qualité environnementale et de la transition écologique, pour le bien-vivre alimentaire de la population, associant 4 activités :

- Un jardin de Cocagne avec une production adaptée aux communes du territoire et en particulier à leurs publics en précarité,
- Un outil innovant d'implication des habitants,
- Un dispositif de montée en compétence sur la transition alimentaire,
- Et une dynamique d'emplois inclusifs.

Le projet d'implantation d'une ferme urbaine tournée vers le maraichage biologique et l'insertion revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il permet de développer de l'agriculture maraîchère et biologique dans le bassin minier et la création a minima de 28 emplois d'insertion.

Il explique qu'au vu de l'intérêt général de ce projet, la procédure de Déclaration de Projet permet de rendre compatible l'ensemble des pièces du PLU avec ce projet, induisant notamment une modification du règlement graphique puisque ce site est actuellement classé en NL et une modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Cette procédure étant soumise à analyse environnementale, elle doit obligatoirement faire l'objet d'une concertation préalable conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Par délibération n°12/2023.08 en date du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal a défini les modalités de la concertation publique de la manière suivante :

- Organisation d'une réunion publique ;
- Exposition du projet en Mairie et mise à disposition d'un cahier de recueil des avis, pendant toute la durée de l'opération,

- Mise en ligne d'informations sur le site internet de la commune, avec possibilité de recueillir les avis de la population et des associations locales.

Il expose les modalités de la concertation qui ont pris la forme suivante :

- Organisation d'une réunion publique le 25 janvier 2025 présentant le projet de ferme urbaine et la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;
- Diffusion d'une information dans le magazine « Avion notre ville » de novembre et décembre 2024, informant de la procédure et renvoyant à différents canaux pour obtenir plus d'informations (site internet de la ville, réunion publique)
- Diffusion d'une information sur le site internet de la commune renvoyant à un dossier complet de présentation du projet et de la procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet,
- Dépôt de panneaux A3 dans le hall d'accueil de la Mairie et à la Maison des Habitants, à proximité du site,
- Ouverture d'un registre de concertation disponible au service urbanisme, afin de permettre à la population de faire part de ses observations ainsi que la mise à disposition du dossier complet pour consultation.

Bilan de la concertation :

Réunion publique du 25 janvier 2025

La réunion de concertation a réuni 5 personnes ainsi que des élus communaux.

Lors de cette réunion, le projet de ferme urbaine a été présenté tout comme les adaptations apportées au Plan Local d'Urbanisme et leurs incidences.

Lors de cette réunion, les principales interrogations ont porté sur les thématiques suivantes :

- La manière de cultiver les terres par l'association les Anges Jardins,
- L'écopaturage,
- Les financements dont dispose l'association pour mener à bien son projet,
- Par quelle rue se fera l'accès au futur bâtiment construit,
- La participation des habitants au projet : visite du site par les habitants et les écoles,
- La fourniture de légumes pour la cantine scolaire municipale,
- La création d'emplois d'insertion sur le quartier QPV de la République,
- La satisfaction des habitants d'accueillir ce beau projet sur le territoire de la Commune d'Avion.

Le projet de ferme urbaine, son fonctionnement et son financement ont été présentés en détail. Il a aussi été précisé que des légumes fourniraient la restauration scolaire et que 30 emplois d'insertion seraient à terme créés.

Malgré les moyens mis à disposition de la population, aucune remarque n'a été formulée sur le registre ouvert à cet effet.

Il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation afin de préparer les phases suivantes de notification du projet aux personnes publiques associées puis soumettre le dossier à enquête publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.5211-9, L. 5211-10 et L.5219-2 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L 103-8 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'AVION, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2016 ;

Vu la délibération n°12/2023.08 en date du 21 décembre 2023 validant le lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Ville d'Avion pour le projet d'agriculture urbaine et définissant les objectifs poursuivis par cette procédure et les modalités de concertation avec la population ;

Vu le bilan de la concertation présenté ci-avant,

Considérant que la concertation a été mise en œuvre conformément aux modalités définies ;

APRES EN AVOIR DELEBERE,

A L'UNANIMITE,

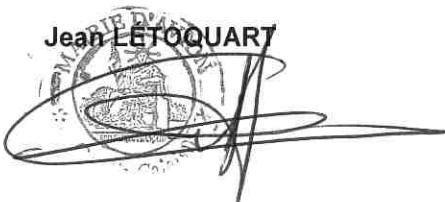
- **TIRE** le bilan de la concertation tel qu'exposé précédemment,
- **PRECISE** que la présente délibération tirant le bilan de la concertation sera jointe au dossier d'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU dans la cadre du projet d'agriculture urbaine du Quartier NPNRU/République.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à **AVION**, le 1^{er} Avril 2025.

Le Maire,
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

Jean LÉTOQUART



Date de dépôt en Sous-Préfecture de LENS :
Date de Publication :

Accusé de réception en préfecture
062-216200659-20250401-2025-03b-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025